



POST TELEGRAPHS

vu par la C.C. le 23.11.71
k

ARRÊTÉ

relatif à la dénomination d'un passage privé sur le territoire de
la Ville de Genève (section Cité)

du 7 mai 1971

LE CONSEIL D'ÉTAT

vu la requête de la Genevoise, Compagnie d'assurances
sur la vie, du 4 mars 1971;

vu le préavis favorable de la Ville de Genève, du 21
avril 1971;

vu le préavis favorable des Archives d'Etat, du 1er
avril 1971;

vu les dispositions du règlement sur la désignation des
artères, du 2 avril 1968,

ARRETE :

Il est donné le nom de :

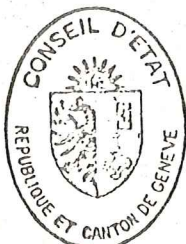
Passage de ^{la} Couronne-d'Or, au passage privé reliant la rue du
Rhône à la rue Neuve-du-Molard, parallèle au passage de la
Marjolaine, entre les immeubles rue du Rhône 80 et rue du Rhône 84.

Cette nouvelle dénomination entrera en vigueur le
1er juin 1971.

Communiqué à :

Travaux	4 ex.
Police	1 ex.
Archives	1 ex.
Sautier	3 ex.

Certifié conforme,
Le chancelier d'Etat :



Halland